## Plan Local d'Urbanisme intercommunal

## Communauté de Communes du Pays du Vermandois

# Présentation du diagnostic territorial : Paysage et Patrimoine

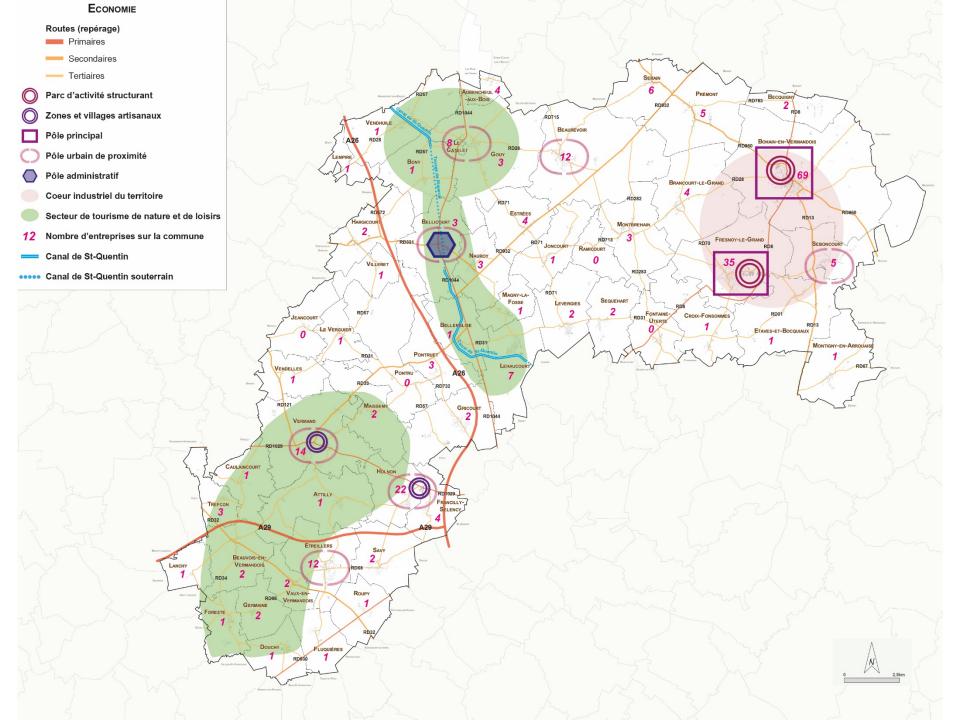




## Ordre du jour:

- Carte structure du territoire économie
- Le Paysage
  - \* Topographie
  - \* Entités paysagères régionales
  - \* Entités paysagères locales
  - \* Caractéristiques et composantes du territoire
- Le Patrimoine
  - \* Les catégories de patrimoine
  - \* Les Monuments Historiques
  - \* Les sites classés et inscrits
- Les enjeux patrimoniaux et paysagers





# Définition de la notion de Paysage

Le paysage est l'interprétation et la perception sensible et esthétique d'un territoire (toutes échelles confondues) et des éléments le composant qu'ils soient naturels, architecturaux, culturels...

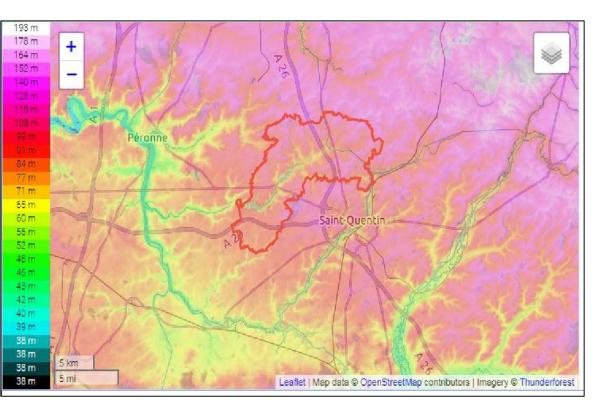
La notion recouvre donc l'ensemble des actions et des interactions entre ces composants. Cette notion ne peut être détachée du rapport que l'homme entretient avec son environnement.

## Pourquoi le protéger et le valoriser ?

- Agrémenter le cadre de vie => attrait démographique et touristique
- Maintien de l'identité locale
- Bénéfice écologique => biodiversité, lutte contre l'érosion



# Topographie



Altitude maximum : **163 mètres**Altitude minimum : **79 mètres – près**des cours d'eau

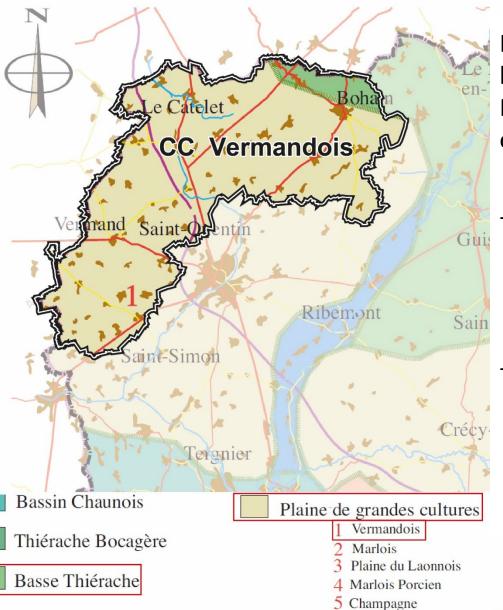
Le relief est dessiné par les cours d'eau du territoire.

Les plus importants sont l'Omignon, l'Escaut et la Canal de St-Quentin.

Le relief est relativement important. Il induit nécessairement des jeux de perspectives visuelles lointaines, plongeantes, écrasées, fermées, ouvertes, des lignes de crêtes, des vallées, des plateaux,.... marquants et créant une diversité de paysage importante.



# Les entités paysagères régionales



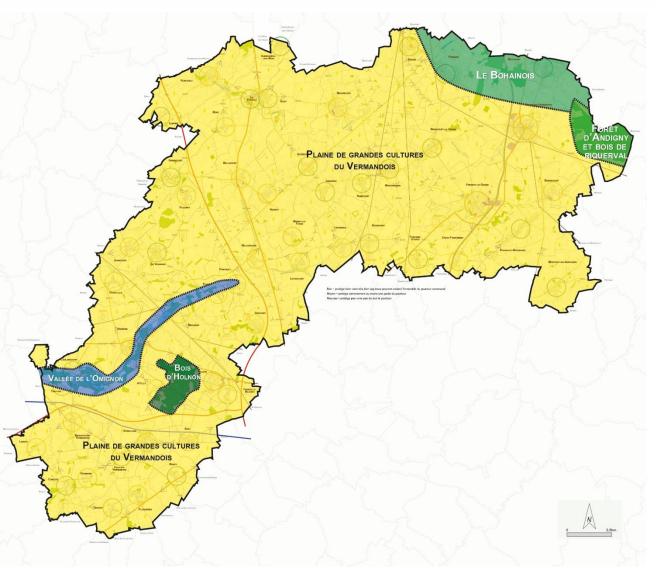
L'Atlas des Paysages de l'Aisne inscrit la Communauté de Communes du Pays du Vermandois au sein de deux entités paysagères :

#### La Basse Thiérache

 Couvre le nord-est du territoire => paysage agricole ondulé et marqué par du bocage

# La Plaine de Grandes Cultures du Vermandois

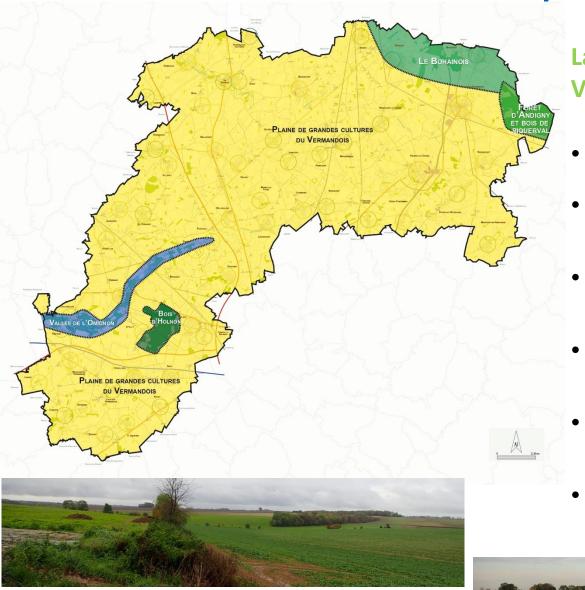
 Couvre la majorité du territoire => paysage agricole de grandes parcelles sur un territoire ondulé et marqué par quelques vallées humides et quelques bocages



- A un niveau de détail plus fin, on découvre les 5 entités paysagères du territoire :
- La Plaine de grandes cultures du Vermandois
- Le Bois d'Holnon,
- La Forêt d'Andigny et le Bois de Riquerval,
- La Vallée de l'Omignon,
- Le Bohainois.

NB : Les entités et sous-entités paysagères n'ont pas de limites physiques franches.

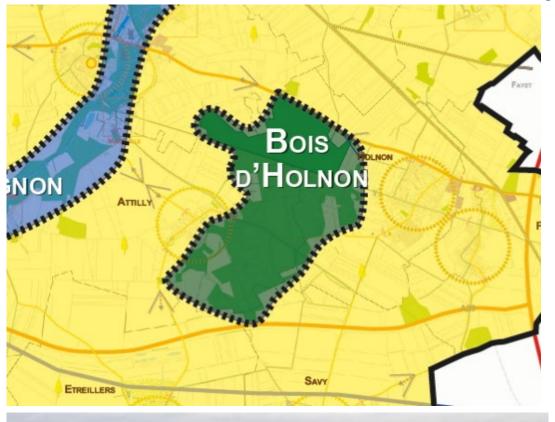
Les transitions se démarquent sur plusieurs centaines de mètres ou kilomètres.



# La Plaine de grandes cultures du Vermandois

- Reliefs doux, mais plus marqué vers le nord.
- En partie articulée autour de la vallée de l'Omignon et de l'Escaut.
- Peu de boisements occupent ces grands espaces.
- Les villages sont implantés sur les points bas et hauts.
- Les vues sont plutôt longues et viennent parfois buter sur la végétation.
- Les éoliennes, la voie ferrée, les lignes électriques et les autoroutes marquent et découpent l'entité.



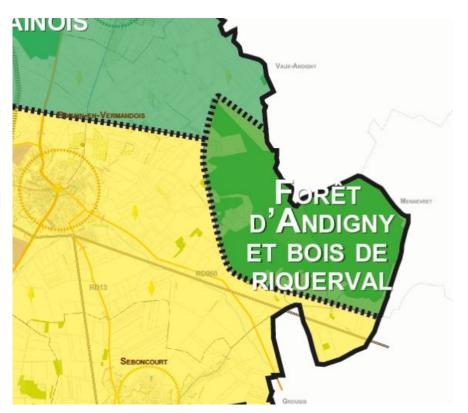






## Le Bois d'Holnon

- Petite entité se détachant de la plaine agricole en formant une entité verticale verte ondulée habillant les reliefs.
- Les vues alentours sont stoppées par ce dernier et les vues internes sont impossibles.
- L'entité est comprise entre deux axes viaires majeurs que sont la RD1029 et l'A29 qui présentent tous deux des vues vers le bois.

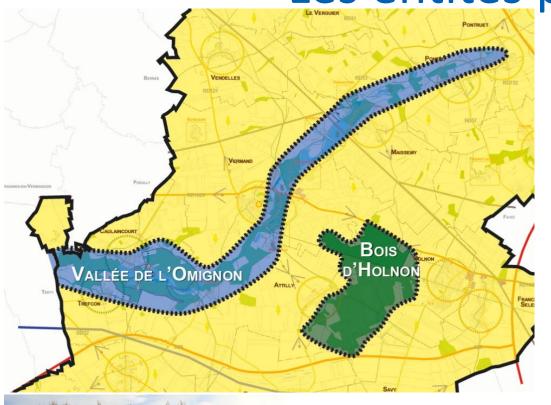






## La Forêt d'Andigny et le bois de Riquerval

- Petite entité située à l'extrémité nord-est se détachant de la plaine agricole et du bocage en formant une entité verticale verte ondulée.
- Les vues alentours sont stoppées par cette dernière et les vues internes sont impossibles.
- Les RD960, 28 et 13 proposent de nombreuses vues vers cette entité.

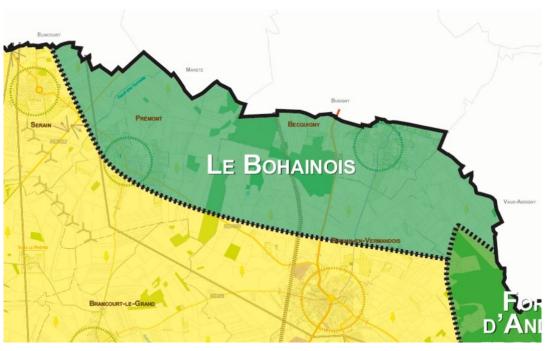






## La Vallée de l'Omignon

- Vallée étroite et verdoyante coupant la grande plaine du Vermandois.
- Principal cours d'eau du territoire.
- De nombreuses zones boisées et de marais accompagnent le cours d'eau et le rendent peu visible.
- Depuis les hauteurs voisines de la vallée se dessine un « serpent vert » dont on aperçoit tantôt l'intégralité, tantôt les crêtes vertes.
- Les vues depuis les abords sont plutôt longues et viennent parfois buter sur les boisements.
- Les villages et hameaux sont en partie intégrés à la végétation de la vallée.







#### Le Bohainois

- Plateau agricole et forestier implanté à des hauteurs supérieures que la plaine agricole voisine.
- Proche des caractéristiques de la plaine agricole, mais avec un parcellaire plus petit et une présence végétale plus importante.
- Un maillage d'exploitations agricoles plus dense au sein des espaces cultivés
- Les vues vers la plaine agricole au sud sont parfois longues quand elles ne sont pas stoppées par les boisements.

## **Enjeux**

- Conserver et valoriser les caractéristiques de chaque entité paysagère par le maintien et le développement de leur composantes.
- Etudier l'implantation des nouveaux projets sous des angles de perspectives visuelles pour maintenir et valoriser les points de vue existants
- Préserver et valoriser le patrimoine paysager et bâti du territoire
- Renforcer l'identité locale
- Respecter la trame urbaine et paysagère de chaque entité
- Atténuer l'impact des éléments dévalorisants le paysage : ligne électrique, lotissement, ...

#### Village carrefour



Village construit au croisement de chemins et/ou axes routiers. Les constructions sont implantées le long des axes. Le carrefour représente la centralité.

Villages concernés : Aubencheul-aux-Bois Beauvois-en-Vermandois Bellicourt Bony Brancourt-le-Grand Caulaincourt Croix-Fonsommes

Estrées Fontaine-Uterte Hargicourt Joncourt Le Verguier Magny-la-Fosse Montbrehain Montigny-en-Arrouaise Pontru

Prémont Ramicourt Sequehart Vaux-en-Vermandois Vendelles

#### Village noyau



Village articulé autour d'une centralité constituée d'espaces publics ou de bâtis publics. Les constructions peuvent être implantées de façon radioconcentrique.

Villages concernés : Beaurevoir Gouy Levergies

#### Village double noyau



Village articulé autour de deux noyaux implantés au croisement ou le long des axes routiers.

Il peut s'agir d'un regroupement de deux hameaux avec les centralités de chacun.

Les constructions des deux hameaux n'ont pas de continuité.

Villages concernés : Francilly-Selency Vendhuile

#### Village rue



Village construit le long d'un axe routier.

Les constructions sont implantées le long de l'axe. Le maillage viaire est limité voire absent.

La centralité est peu identifiable car potentiellement inexistante.

Villages concernés : Etaves-et-Bocquiaux Lempire

#### Village-domaine



Village articulé autour d'un domaine (château et parc).

Les constructions sont implantées autour du domaine de diverses façons.

Les abords du domaine et les éléments villageois les plus anciens (église, presbytère,...) forment la centralité.

Villages concernés : Lanchy Douchy Le Catelet

#### Village-complexe



Village ne présentant pas de forme urbaine aisément identifiable et construit autour des axes viaires présents Les constructions sont implantées de façon aléatoire (toutes directions) le long de ces axes. La centralité est plus ou moins marquée et se situe souvent au carrefour le plus important de la commune.

Villages concernés: Attilly Becquigny Bellenglise Etreillers Fluquières Foreste Germaine Gricourt Holnon Jeancourt Lehaucourt Maissemy Nauroy Roupy Pontruet Savy Seboncourt Serain Trefcon Vermand Villeret

Les communes suivantes ne rentrent pas dans la catégorie de «villages», mais sont plutôt considérées comme des villes. Leur organisation est complexe. Bohain-en-Vermandois Fresnoy-le-Grand

# Implantation et organisation des villages

Le territoire présente un très fort caractère rural, bien que certaines communes présentent plutôt des caractéristiques urbaines qui se remarque dans l'organisation des villages.

**Plusieurs types d'organisation** : village carrefour, village noyau, village double noyau, village rue, village domaine, village complexe.

#### 2 types d'organisation ressortent :

- **Village-carrefour** (Bellicourt, Joncourt, Sequehart, ...) : Village construit au croisement de chemins et/ou axes routiers. Les constructions sont implantées le long des axes. Le carrefour représente la centralité.
- **Village-complexe** (Vermand, Gricourt, ...) : Village ne présentant pas de forme urbaine aisément identifiable et construit autour des axes viaires présents.

Les constructions sont implantées de façon aléatoire (toutes directions) le long de ces axes.

La centralité est plus ou moins marquée et se situe souvent au carrefour le plus important de la commune.

Les hameaux présentent différents types d'organisation à respecter.

=> Conserver la trame urbaine existante, éviter l'étalement linéaire et intégrer de façon urbaine et architecturale les futurs projets.



Foreste: Ambiance agricole et naturelle



Fresnoy-le-Petit: Ambiance champêtre



Bohain-en-Vermandois: Ambiance urbaine.



Le lotissement récent à Holnon est particulièrement visible

## Traversée et entrée des villages

Lorsque l'on s'approche des villages, si elle est encore correctement constituée, c'est **l'auréole bocagère** qui arrête le regard. Une fois passée, les villages s'offrent aux vues.

Trois grands types d'entrées de village sont visibles sur le territoire :

- A **dominante rurale** (agricole) : l'auréole bocagère mêlée aux espaces cultivés marque l'entrée et le bâti est relativement bien intégré.
- A **dominante champêtre** (naturelle) : l'auréole bocagère mêlée aux boisements, aux ripisylves et au cours d'eau marque l'entrée. Le bâti y est bien intégré.
- A **dominante urbaine** (grandes communes et certaines plus petites) : l'auréole bocagère est mêlée à une urbanisation plus dense présentant des typologies, formes et organisation différentes des villages traditionnels. L'ambiance « urbaine » est plus prégnante.

Les plus valorisantes sont souvent celles présentant une imbrication et une intégration du bâti dans le végétal.

Le développement récent de l'habitat tend à sortir de l'auréole bocagère et pose la question du rapport du bâti récent au bâti ancien traditionnel.

Le bâti récent de type « pavillon » cohabite avec des bâtis en pierres, en torchis, en briques, qu'ils soient à usage résidentiel ou agricole et présentant de grandes qualités architecturales et esthétiques. L'implantation des nouvelles constructions dénote avec le tissu existant.

=> Conserver les trames paysagères (auréole bocagère), urbaines et architecturales afin de préserver l'homogénéité et le caractère traditionnel des villages et de valoriser leurs entrées de ville.











# Les cours d'eau et leurs ripisylves et les marais

- Les cours d'eau principaux intercommunaux sont peu nombreux. Il s'agit de l'Omignon (au sud du territoire), de l'Escaut (au nord-ouest), et du canal de St-Quentin (à l'ouest). Ces cours d'eau traversent des espaces urbanisés ou non et sont accompagnés par des ripisylves plus ou moins « sauvages » et plus ou moins marquées et continues.
- Leurs abords peuvent être différents selon le contexte. On retrouve donc quelques ouvrages permettant de les traverser tels que les ponts.
- La vallée de l'Omignon est en partie formée de plusieurs marais (de Vadancourt, du Chaussoy, de Berthaucourt, ...) mêlant l'eau et la végétation de bonne façon.

=> Protéger et valoriser le réseaux hydraulique, les ripisylves et les marais au sein et en dehors des villages







# Les boisements et les espaces agricoles

- Deux principales composantes paysagères dominent : les espaces agricoles et les boisements.
- Les espaces agricoles sont prégnants. Ils occupent tous les pourtours des tissus bâtis.
   Ces espaces plans accentuent la visibilité des éléments verticaux.
- Les boisements sont peu nombreux mais bien visibles. Ils habillent les reliefs et les deux principaux forment des entités remarquables à part entière (Holnon, Riquerval).

=> Protéger et valoriser les boisements et maintenir la vocation agricole du territoire participent de l'identité de la commune.













# Les respirations, places vertes et espaces verts

- Les places vertes se situent au sein des villages. Elles sont engazonnées, sont souvent bordées d'arbres et disposent la plupart du temps de bancs pour se reposer (Etreillers, Foreste, Fontaine-Uterte, Levergies, ...)
  - Elles sont soit seules, soit associées à un parvis (Eglise, Mairie).
  - Elles accueillent régulièrement du patrimoine commémoratif (Monument aux morts, stèles,...) et même des aires de jeux (boulodrome).
- **D'autres respirations** se retrouvent dans les communes. Celles-ci prennent la forme :
  - d'espaces cultivés ou pâturés. Ces espaces sont implantés dans ou sur le pourtour du tissu urbain et sont accompagnés de la végétation locale où toutes les strates sont représentées (herbacées, arbustives, arboricoles,...).
  - d'espaces verts et de loisirs. Implantés au sein des tissus bâtis, ils sont végétalisés et plus ou moins équipés (jeux, sport, patrimoine, ...)

=> Maintenir et valoriser ces espaces de respiration, de détente et de rencontre dans et autour des tissus urbains avec leur patrimoine naturel et bâti.













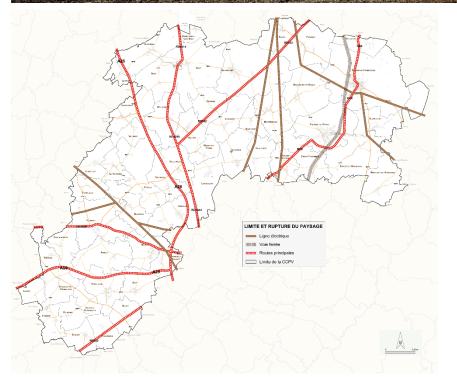
## Les points négatifs du paysage

- Eléments fragmentant et/ou dévalorisant le paysage.
- Ces éléments sont soit peu ou pas intégrés au contexte urbain ou paysager (maison, hangars,...), soit ils se démarquent par leur nature et leur proportion (château d'eau, ligne électrique, antenne, éoliennes, ...). Bien que peu qualitatifs, ces éléments peuvent toutefois servir de point de repère au sein du territoire.
- Répartis sur le territoire, ils sont le plus souvent visibles depuis l'extérieur des communes et peuvent se trouver à proximité ou dans le tissu urbain ou bien sur les pourtours des villages (maison, lotissement, château d'eau, zone d'activité, usine...) ou encore au milieu des espace cultivés ou naturels (hangars, ligne électrique,...).

=> Veiller à l'intégration des éléments structurants et techniques du territoire, notamment via une bonne insertion paysagère







## Les coupures paysagères

- Les coupures paysagères sont des éléments fragmentant le paysage. Celles-ci peuvent dévaloriser ou au contraire agrémenter le paysage.
- Ces éléments parcourent le territoire de façon linéaire.
   Il s'agit principalement des principales infrastructures
   de transport (Autoroutes, routes nationales et départementales, voie ferrée, ligne électrique, ...).
- Les impacts de ces infrastructures sont :
  - Frein et moteur à l'urbanisation : perturbe le développement urbain, mais améliore l'accessibilité,
  - Limite aux continuités écologiques.

=> Veiller à l'insertion paysagère des éléments structurants ou marquants le paysage afin de réduire leur impact et envisager une utilisation positive de ces éléments.











Les alignements, ourlets et rideaux végétalisés

• De nombreuses formes et implantations du végétal se côtoient au sein du territoire :

\*des haies d'arbres taillés, des haies libres, des arbres de hauts jets, des arbustes, ... sous formes de haies, d'alignement, de bosquet, de rideaux,....

- Les densités sont différentes : certaines haies laissent passer quelques vues, tandis que d'autre sont opaques.
- Ces masses végétales se retrouvent aussi bien au sein des villages qu'au sein des espaces cultivés ou pâturés extérieurs aux villages.
- Combinés au relief, ces éléments jouent un grand rôle dans l'ouverture et la fermeture des perspectives visuelles et dans l'intégration des éléments bâtis.

=> Veiller à la préservation et à la valorisation de ce patrimoine naturel varié en respectant les trames existantes.

## Les auréoles bocagères

Bon état de conservation – bonne intégration



Etat moyen de conservation – intégration moyenne



Mauvais état de conservation – mauvaise intégration



- Ces auréoles sont des ensemble végétalisés (bosquet, haie, bois,...) implantés le plus souvent sur les pourtours des tissus urbains constitués d'espaces pâturés et de prairies et de leur bocage. Elles se donnent à voir lorsque l'on s'approche et que l'on rentre sur une commune
- Elles sont en divers états de conservation, certaines sont peu partiellement endommagées, tandis qu'autour de certains villages d'autres sont peu visibles et ne remplissent plus leur rôle d'intégration paysagère des constructions.
- En plus d'intégrer les villages, elles les protègent contre les vents et l'érosion. Elles ont également d'autres intérêts que paysagers (environnementaux).
- Les extensions urbaines ont contribué à endommager ces auréoles ou tout simplement à sortir la commune de ce cadre végétalisé.

=> Veiller à la préservation, à la valorisation et à la reconstitution de cet élément patrimonial fort.













# Les principaux points de repère et les perspectives visuelles

- Les perspectives visuelles lointaines portées au sein du territoire intercommunal sont tantôt ouvertes, tantôt fermées.
- Les vues les plus lointaines s'accrochent principalement à la végétation (bois, haies,...) bien présente sur le territoire.
- Certains éléments facilitent le repérage visuel au sein du territoire car ils émergent ponctuellement entre les boisements et/ou le long des lignes de crêtes :
  - \*châteaux d'eau.
  - \*clochers d'églises.
- Deux types de perspectives visuelles qualitatives : vers le patrimoine naturel et vers le patrimoine bâti
- => Veiller au maintien et à l'intégration des points de repères et les prendre en considération lors des prochains aménagements. Conserver les perspectives visuelles qualitatives.

#### Les covisibilités





- La covisibilité met en relation au moins deux éléments (constructions, élément naturel,...) mis en lien par une même perspective visuelle. Deux cas sont possibles pour parler de covisibilité:
  - \*Un élément est visible depuis un autre,
  - \*Les deux éléments (ou plus) sont tous deux visibles d'un même point de vue.
- Les covisibilités sont plutôt négatives et dévalorisent le paysage en mêlant, par exemple, des éléments de grande qualité ou valeur patrimoniale à des éléments techniques peu intégrés.
- Covisibilités favorisées par le relief.

=> Etudier le phénomène de covisibilité lors de l'implantation d'éléments peu valorisants afin de le réduire ou de l'annuler.





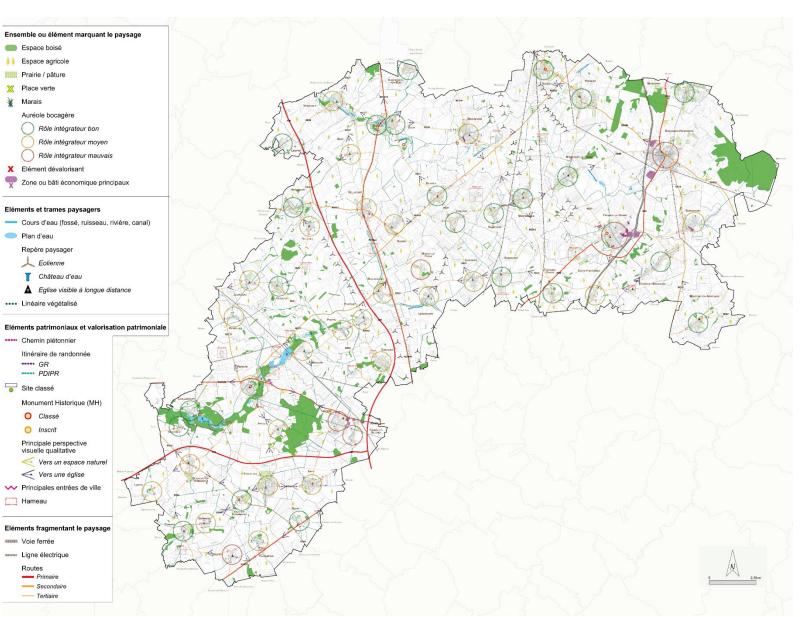




### Les cheminements doux

- Les cheminements piétonniers se retrouvent le long des voies routières, des voies agricoles, entre les secteurs bâtis, au sein des espaces verts et de loisirs, ...
- Les « Tours de ville » forment un maillage doux autour des villages au milieu des bâtis et des espaces naturels et agricoles.
- Permettent de découvrir le patrimoine naturel et bâti de la commune.
- Présence d'itinéraires de randonnée PR et GR

=> Conserver ou créer des continuités piétonnes, au sein des communes ou sur leurs pourtours pour permettre une fluidité des déplacements sécurisés et pour valoriser le territoire et son patrimoine.



#### Les cartes

Afin d'illustrer et de localiser les différents composantes étudiées ci-dessus, des cartes générales sont réalisées en fonction des thèmes.

=> Les composantes du territoire

# Définition de la notion de Patrimoine

La notion de patrimoine renvoie à la **perception plus ou moins sensible** de celui qui l'envisage. Elle peut donc s'appliquer à l'ensemble des secteurs de la société (culture, histoire, langue, système de valeurs, monuments, œuvres artistiques). Elle est souvent attachée à la notion d'appropriation permettant aux individus à la fois de créer une **« référence commune caractéristique »** et à la fois de se distinguer et se différencier des « références communes » d'autres groupes ou territoires.

Le patrimoine recouvre les biens identitaires et culturels (symboliques ou non) d'une population et/ou d'un territoire, qu'ils soient matériels ou non. De ce fait, le patrimoine renvoie à une notion d'échange, de partage et de transmission qui sont indissociables de sa construction.

## Pourquoi le protéger et le valoriser ?

- Agrémenter le cadre de vie => attrait démographique et touristique
- Maintien de l'identité locale







Territoire est essentiellement marqué par un patrimoine rural (fermes, habitat traditionnel) ponctué d'un patrimoine religieux (calvaire, oratoire, chapelle, église), le tout dans un environnement naturel (champ, pâture, boisement, bocage, cours d'eau) pouvant également être ressenti comme patrimoine végétal (alignement d'arbres, haie, bosquet).





## Patrimoine religieux et commémoratif

- Patrimoine lié aux religions : chapelle, calvaire, église, niche murale, monument aux morts, oratoire, vierge, cimetière militaire et communal, ...
- Il peut être public (sous la maîtrise de la collectivité) ou privé.
- La plupart de ces éléments patrimoniaux se découvre le long ou à l'embranchement d'axes routiers.



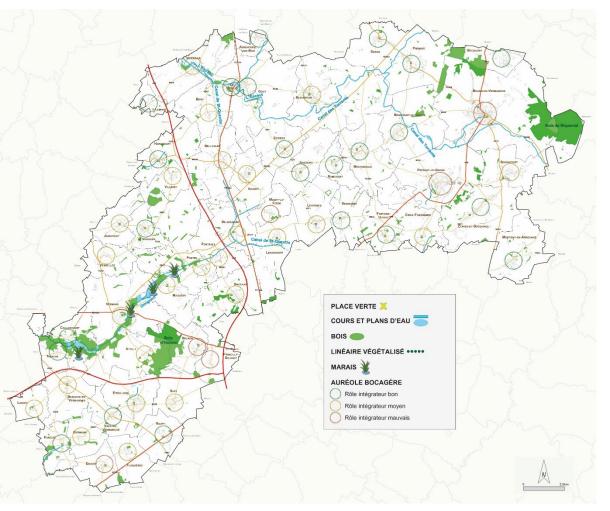






#### Patrimoine architectural

- Patrimoine bâti marquant l'identité du territoire, notamment par l'utilisation de la pierre et de la brique : maison, ferme, mur d'enceinte, châteaux et parcs associés,...
- L'histoire locale (seigneurs, grands propriétaires, agriculteurs) présente une architecture historique de qualité.



#### **Patrimoine naturel**

- Patrimoine naturel caractéristique de la commune : fleuve, boisement, alignement d'arbres, arbre isolé, haie, bosquet, prairie, ripisylve, place verte et espaces verts, ...
- Trames végétalisées et de quelques trames hydrauliques. La végétation marque le paysage par sa verticalité et par les effets ceinturant qu'elle procure.
- Marquant les transitions entre les espaces et révélant le caractère bocager des abords de villages (auréoles bocagères).
- Grande valeur écologique et attractivité du territoire en termes de cadre de vie et de tourisme.





- Il s'agit d'éléments inscrits ou classés au sein des Monuments Historiques. (Usine, église, abbaye, château, oppidum, hôtel de ville)
- Ils sont protégés par un périmètre de protection de 500m. Ils sont au nombre de 8 sur le territoire.





### Les sites classés

- Les sites et monuments naturels de caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque susceptibles d'être protégés sont des formations naturelles ou des espaces dont la qualité mérite, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...).
- Tous travaux susceptibles de modifier l'aspect ou l'état d'un site sont soumis au contrôle du ministre chargé des sites ou du préfet du département.
- Deux sites classés sont recensés au sein de la CCPV :
  - Souche du Vieux Chêne à Bohain-en-Vermandois
  - Parc du Château de Caulaincourt





# GERMAINE

## **Patrimoine**

## Les Fiches patrimoine par commune

• Afin d'illustrer et de localiser le patrimoine à une échelle communale, une fiche est réalisée par commune. Exemple : Germaine

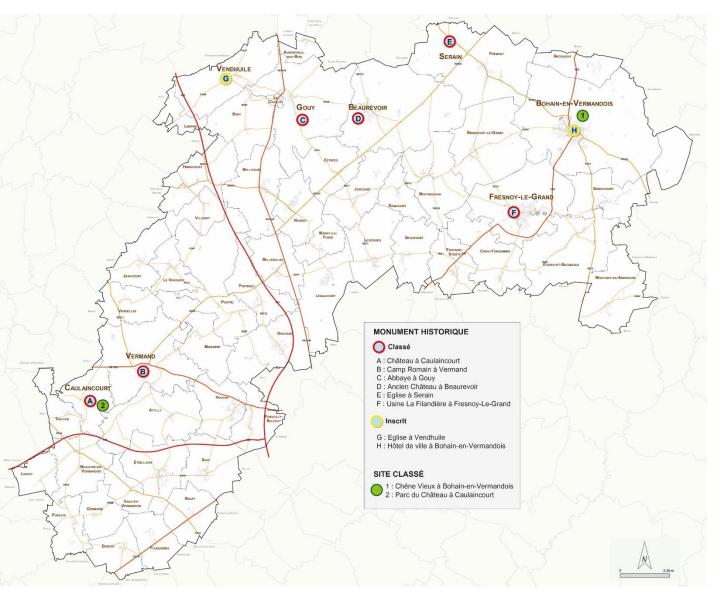
GERMAINE







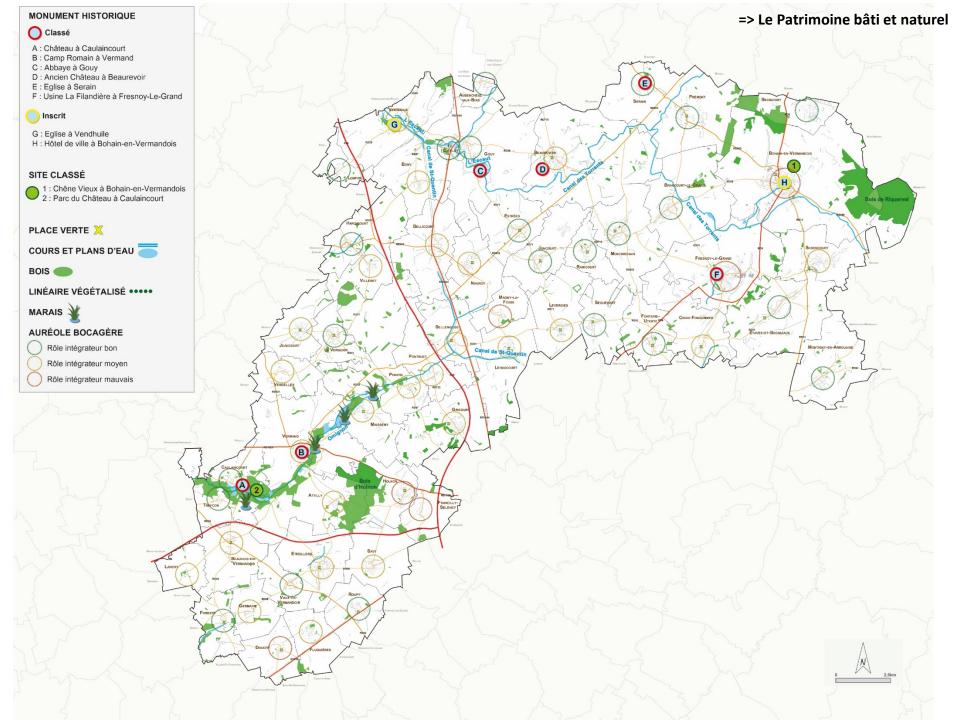
Germaine dispose d'un patrimoine bâti relativement bien mis en valeur. Il faut veiller à l'entretien de certains bâtis et à la bonne visibilité d'autres



#### Les cartes

Afin d'illustrer et de localiser les différents composantes étudiées ci-dessus, des cartes générales sont réalisées en fonction des thèmes.

=> Le Patrimoine bâti



ENJEU	ELEMENTS DE DIAGNOSTIC	ENJEUX ASSOCIES	Patrimoine
Paysager et environnemental	Cours d'eau et ripisylves et marais	Préserver les continuités hydrauliques et les zones humides. Conserver, préserver et restaurer les ripisylves (exemple : saules) en lien avec les principes de la trame verte et bleue.	et paysage
Paysager	Coupures et ruptures paysagères des infrastructures	Profiter des coupures liées aux infrastructures pour créer et développer de nouvelles continuités transversales.	Synthèse des enjeux
Paysager	Ambiance agréable avec alternance d'espaces cultivés et d'alignements, ourlets, rideaux végétalisés, boisements ouvrant ou fermant les perspectives visuelles	Conserver ce paysage mélangeant aplats et éléments verticaux donnant encore plus de relief au territoire.  Préserver les haies et alignements d'arbres, bosquets, bois,	Synthese des enjeux
Urbain et paysager	Hameaux dispersés	Recentrer les hameaux et interdire l'urbanisation linéaire. Favoriser le développement du bourg principal.	
Urbain et paysager	Formes urbaines représentative du type : village + auréole bocagère ; places vertes ; respiration	Conserver et/ou recréer ce paysage typique du secteur.	
Urbain et paysager	Réseaux électriques et infrastructures de déplacement générant des coupures ou ruptures paysagères	Éviter l'urbanisation à proximité des coupures du territoire ou prévoir des mesures d'aménagement en conséquence. Intégrer les réseaux par le végétal ou enfouir.	
Urbain et paysager	Opérations urbaines et bâtiments économiques et agricoles non intégrés, entrées de ville et perspectives visuelles	Veiller à une bonne intégration des bâtiments et opérations urbaines, économiques et agricoles sur l'ensemble du territoire. Systématiser les franges végétalisées. Valoriser les entrées de ville. Prendre en compte la topographie qui engendre des profondeurs de champs visuels importantes sur le territoire.	
Urbain et paysager	Covisibilités	Lors de nouveaux aménagements, réaliser des études paysagères afin d'éviter les covisibilités soit par une meilleure implantation soit par une végétalisation adaptée.	
Urbain et patrimonial	Présence d'un patrimoine bâti varié et de qualité (maisons, châteaux, calvaires, monuments aux morts, mur d'enceinte, fermes, oratoires,)	Préserver et valoriser le patrimoine bâti, y compris les ouvertures visuelles vers ces éléments (classés aux monuments historiques ou non).	
Urbain, paysager et patrimonial	Cheminements doux, tours de ville et randonnée	Maintenir les continuités douces et envisager leur développement dans les nouveaux projets.	
Agricole	Exploitation agricole des sols	Assurer le maintien du caractère agricole du secteur.	